



FORMATION CONTINUE PREMIERS SECOURS EN EQUIPE NIV2 – FC PSE2

Mr Mme Mlle

NOM PRENOM

DATE DE NAISSANCE LIEU DE NAISSANCE DEPT

NATIONALITE ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

EMAIL*

TELEPHONE*

*obligatoire



Particuliers : 70 € Professionnels : 90 €

Repas en sus : 15 €

Les frais pédagogiques sont payables à l'inscription par chèque à l'ordre de l'ACSS, à envoyer à ACSS Colmar – Maison des associations, 6 rte d'Ingersheim - 68000 Colmar, encaissé après le début de stage ou par virement bancaire.

Pour tous stages pris en charge par un organisme ou une association, une convention devra être établie au moins 15 jours avant le début du stage accompagnée du règlement. Le stagiaire devra joindre un chèque de caution dans l'attente du règlement par l'organisme ou l'association.

VIREMENT : joindre le justificatif de transfert avec la feuille d'inscription

IBAN : FR76 1027 8032 2400 0202 4000 168 BIC : CMCIFR2A

LIBELLE : FCPSE2+NOM DU CANDIDAT + DATE DE LA FORMATION

- Je prends bonne note qu'en cas d'abandon, quelle que soit la raison, il ne serait fait aucun remboursement des sommes versées.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et y souscrire ainsi que des conditions de modifications éventuelles.
- Ci-joint chèque N° de la somme de : à l'ordre de l'ACSS

Fait à Colmar le :

Signature (Lu et approuvé)

Jeudi 26 mai 2022

De 9h-12h et de 14h-17h



Chemin du Rebgaerten à
Ostheim-68150



06.28.40.76.52



JOINDRE COPIE DU PSE2

Aucune convocation ne vous sera adressée.

6 CANDIDATS MINIMUM

Un mail de validation de licence/assurance de la FFSS vous sera adressé avant le début de la formation (si non licencié FFSS) vous confirmant la réception et l'inscription officielle à la session